

GENÈVE
UN CANTON

DE NATURE
bienvenue!

Réserve naturelle Roselière des Fourches



RÉPUBLIQUE
ET CANTON
DE GENÈVE

POST TENEBRAS LUX

Céigny



Carte d'identité de la réserve naturelle

Commune – Propriétaires	Céligny – Domaine public cantonal.
Localisation	Située en rive droite du lac Léman, au sud-est de l'enclave de Céligny.
Surface	0,14 hectare de roselière.
Accueil des visiteurs	Visible depuis le lac.
Historique	Port occupé par une roselière depuis des dizaines d'années.
Milieux d'intérêt	Une des dernières roselières lacustre du Léman.
Pour les curieux de nature	Canard chipeau, fuligule morillon, harle bièvre, chevalier guignette, carpe, phragmites.
Pour les plus naturalistes	Agrion jouvencelle, cornifle immergé, charagne commune.
Date de la première mise sous protection	Biotope protégé selon l'ordonnance fédérale sur la protection de la nature et du paysage (OPN, 451.1).

Accueil des visiteurs

La réserve naturelle de la Roselière des Fourches est située en rive droite du lac Léman, au sud-est de l'enclave de Céligny.

Les plus curieux pourront observer les richesses de la roselière depuis le lac par bateau, mais l'accès aux digues est réservé à l'usage exclusif du locataire. L'accès à la réserve par la rive n'est pas possible en raison des propriétés privées.



Afin de préserver ce milieu lacustre fragile, la navigation et l'amarrage des bateaux ne sont pas autorisés dans le périmètre de la réserve, délimité par des piquets.

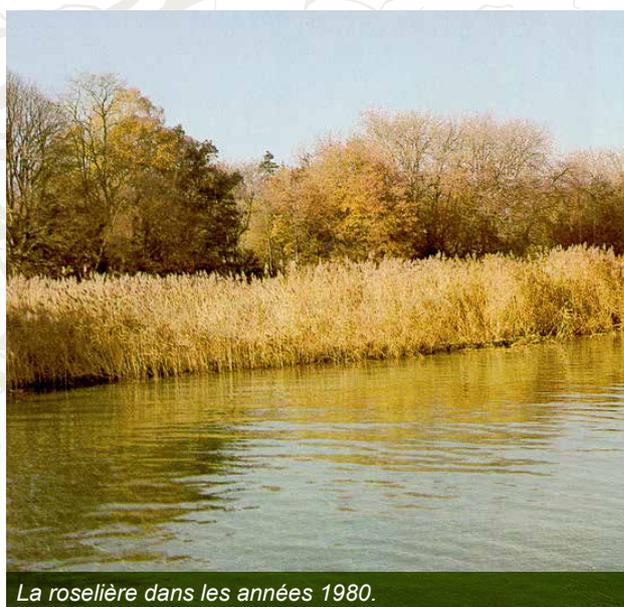


La roselière en 2012, quelques années après sa renaturation.

Historique du site

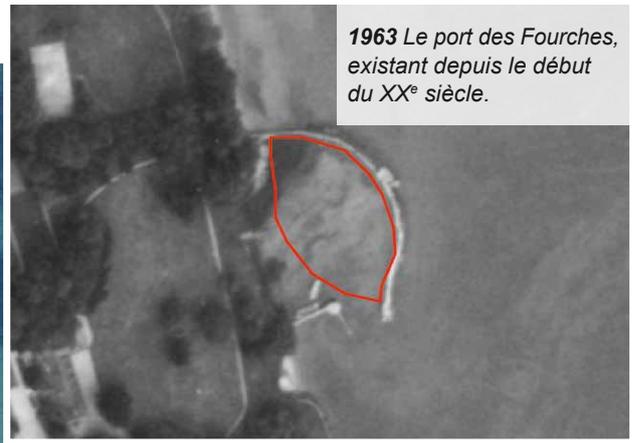
La Roselière des Fourches est située dans un port à usage privé. Cette petite zone avait déjà retenu l'attention des naturalistes au début des années 1970, une photo de la roselière ayant même été choisie pour illustrer ce milieu rare et d'intérêt dans le Livre Vert publié par le Canton de Genève en 1981.

Considérée alors comme la seconde roselière lacustre de valeur du canton, celle-ci a néanmoins disparu en 2004. Afin de sauvegarder ce milieu riverain remarquable, sa remise en état a été décidée en 2007.



La roselière dans les années 1980.

Cartes historiques



1963 Le port des Fourches, existant depuis le début du XX^e siècle.

2001 Développement progressif de la végétation dans le port.



2009 Deux ans après la remise en état de la roselière.



2012 5 ans après sa renaturation, la roselière a gagné en importance.

— Périètre de la réserve naturelle

0 62.5 125 250
Mètres



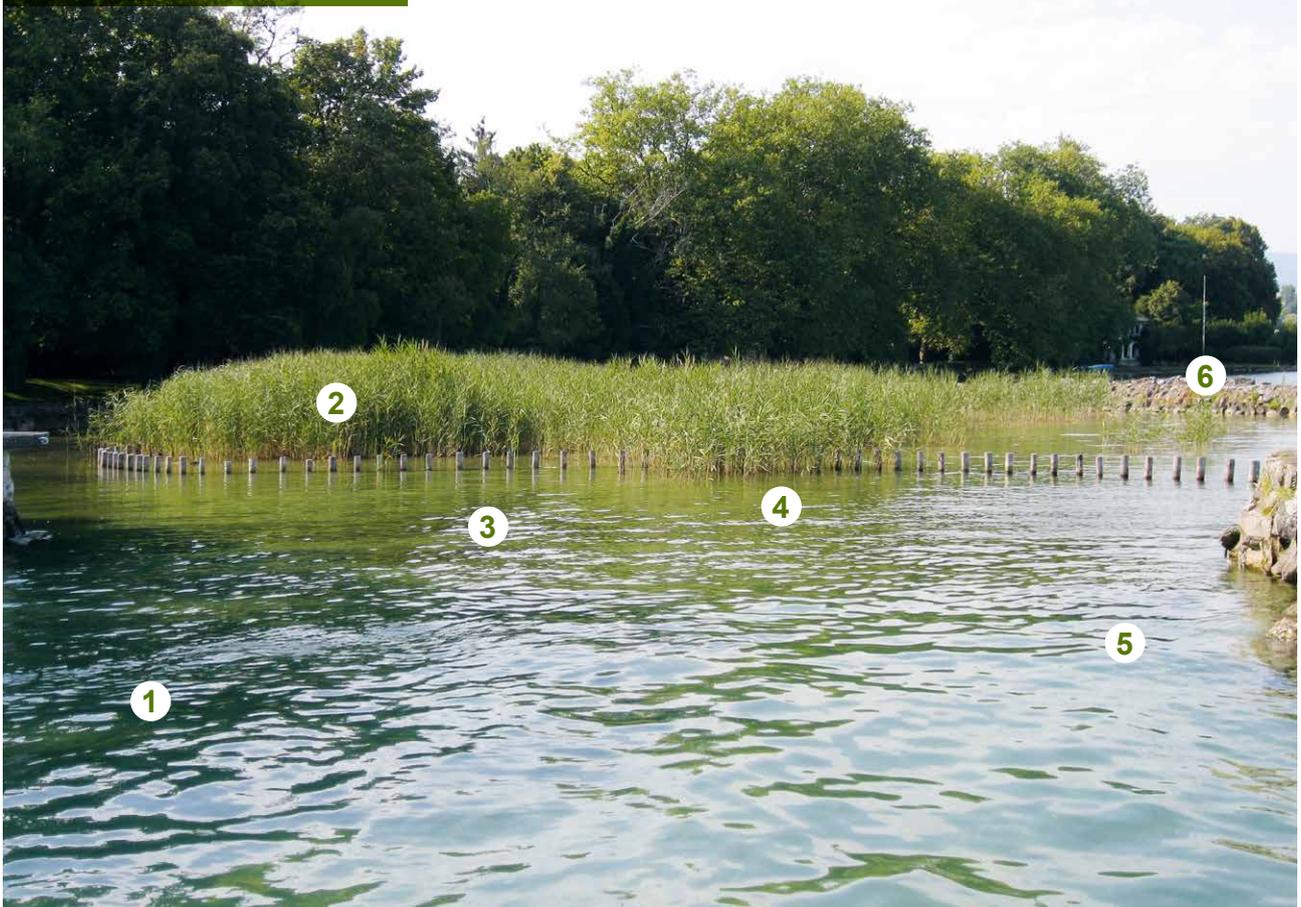
Accès, cheminements et infrastructures

- | | |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
|  Périmètre de la réserve naturelle |  Zone ouverte, prairie |
|  Routes et chemins |  Forêt |
|  Frontière vaudoise |  Forêt claire |
|  Accès autorisé uniquement sur les cheminements signalés |  Plans d'eau, cours d'eau |
| |  Zone agricole |
| |  Zone bâtie |



Pour les curieux de nature

Depuis l'entrée du port, quelques années après la renaturation.



Carpe

J
F
M
A
M
J
J
A
S
O
N
D



Phragmites

L. Bonin
J
F
M
A
M
J
J
A
S
O
N
D



Canard chipeau

J.-M. Mitterer
J
F
M
A
M
J
J
A
S
O
N
D



Fuligule morillon

J
F
M
A
M
J
J
A
S
O
N
D



Harle bièvre

J
F
M
A
M
J
J
A
S
O
N
D



Chevalier guignette

J
F
M
A
M
J
J
A
S
O
N
D

Pour en savoir plus...

Les roselières lacustres sont des milieux de grande valeur pour la faune et la flore. Malheureusement, l'aménagement des berges du lac (création de pontons, de plages, routes et rails) a entraîné leur disparition. La réserve naturelle de la Roselière des Fourches contribue à la sauvegarde de ces milieux devenus rares autour du Léman: pour le canton de Genève, c'est d'ailleurs la dernière roselière sur la rive droite du lac!

On retrouve dans la réserve une grande diversité d'oiseaux d'eau, qui profitent du calme du site pour s'alimenter, se reposer ou pour nicher. Ainsi, dès les premières saisons suivant la renaturation du site, un couple de foulques macroules et un couple de grèbes huppés ont été observés avec leurs jeunes entre les roseaux. Cette structure végétale particulière est aussi utilisée par les libellules (ou odonates) pendant leur période de reproduction: on peut observer régulièrement des agrions jouvencelles (*Coenagrion puella*), des agrions élégants (*Ischnura elegans*) et des anax empereurs (*Anax imperator*) en vol au-dessus de l'eau ou posés sur les tiges.

La végétation typique de la roselière (phragmition) constitue une zone de très importante pour la faune aquatique, en particulier pour la faune piscicole du Léman. Certains poissons utilisent les roselières comme zone de frai (pour y pondre et fixer leurs œufs) et de grossissement des juvéniles, ou encore comme zone de repos et de nourrissage. Le site est ainsi régulièrement fréquenté par des brochets, des tanches et des vengerons (ou gardons). Ces derniers vivent en bancs dans ces bordures végétalisées et se nourrissent des

Qu'est-ce que le phragmition ?

Le phragmition est un groupement végétal typique des rives lacustres et des milieux humides, caractérisé par la dominance des roseaux (ou phragmites).

petits organismes qui recouvrent les tiges. Le port des Fourches abrite des espèces de plantes aquatiques (macrophytes et d'hélophytes) d'intérêt, parfois même menacées, comme le cornifle immergé (*Ceratophyllum demersum*) et la charagne commune (*Chata vulgaris*).



Un anax empereur posé sur un roseau.

Mesures de gestion et de restauration

Suite à la destruction de la roselière, des mesures de revitalisation ont été mises en œuvre en 2007. La vase accumulée a été retirée, des roseaux ont été replantés et des petits pieux en bois mis en place afin de délimiter la réserve et d'empêcher la navigation et limiter l'amarrage dans ce port.

Des mesures en faveur des oiseaux (l'avifaune) sont venues compléter les mesures de gestion déjà entreprises, avec l'installation de sites de nidification et d'îlots relais.

Afin de contrôler la superficie et la densité de la roselière, un entretien régulier est mis en place: il consiste en la fauche automnale des roseaux, tous les 3 ans. Le produit de cette fauche est évacué et des précautions sont prises afin de minimiser les impacts pour les espèces fréquentant la roselière et ses abords. Des extractions des sédiments (curages) sont parfois nécessaires pour éviter l'envasement, ce qui pourrait

amener à l'atterrissement de la roselière. Des mesures de lutte particulières contre l'élodée de Nuttall (*Elodea nuttalli*) sont mises en œuvre

afin de limiter l'envahissement du port par cette plante introduite, néfaste pour l'écosystème lacustre et pour la flore indigène en particulier.

Mesures de gestion récentes

Renaturation de la roselière, par creuse, dégagement des déblais, plantations et délimitation de la réserve naturelle.

2007

Législation et protections

La Confédération, au travers de la loi sur la protection de la nature (LPN, 1966), inventorie les objets d'importance nationale, qu'il s'agisse de biotopes ou de paysages rares ou particuliers. Les Cantons sont ensuite responsables de leur protection de leur surveillance. A Genève, les textes de référence sont la loi sur la protection des monuments, de la nature et des sites (LPMNS, 1976) et son règlement d'appli-

cation (RPPMF, 2007). Lorsque la réserve se trouve en forêt, les lois sur les forêts (LFo, 1991 et LForêt, 1999) s'appliquent également, venant ainsi confirmer le statut de réserve forestière décrété en 1982. La loi genevoise exige que les réserves naturelles, approuvées par arrêtés du Conseil d'Etat, bénéficient d'un plan de gestion. Celui-ci définit la gestion des milieux et les droits et usages du public.



Roselière après sa remise en état, vue depuis la propriété privée.

Une végétation aquatique variée

Le terme de macrophyte est utilisé pour désigner toutes les plantes et algues aquatiques qui sont visibles à l'œil nu. Parmi ces macrophytes, on peut distinguer les hélophytes, dont les racines sont enracinées sous l'eau, alors que les feuilles, tiges et fleurs, sont aériennes : c'est le cas, par exemple, du roseau commun (*Phragmites australis*).

Protections cantonales

Réserve naturelle (RPPMF, L4 05.11)

depuis 2009

Protection générale des rives du lac (L 4 16)

depuis 1992

A propos

Nature dans le canton de Genève : bilan de 10 ans d'actions et perspectives, 2010, Etat de Genève.

Site Internet de la Direction générale de l'agriculture et de la nature : www.ge.ch/nature/reserves

Mes notes de terrain

